

**Acte de cautionnement d'une FE
visé à l'article 19-7 de la loi du 23 juillet 1987***

La banque (*dénomination, forme, capital, n° RCS*) sise au (*siège social*),
Représentée par M. (*nom, prénom*), agissant en qualité de : (*fonction*),
de l'agence sise..... .

ci-après dénommée
« la banque »

connaissance prise du projet de statuts de la fondation d'entreprise (*nomination, siège social*)
dont les fondateurs sont :

- Société
- Société

ci-après dénommés
« les fondateurs »

I – Déclare se porter caution solidaire des fondateurs en faveur de la fondation d'entreprise
(*dénomination*) à concurrence d'une somme maximum de € (*montant total du programme
d'action pluriannuel tel que prévu aux statuts*), en principal, intérêts, frais et accessoires compris pour
garantir la bonne réalisation du programme d'action pluriannuel par versement par les fondateurs
(*nombre de fractions annuels*) de € conformément aux dispositions de l'article 19-7 de la
loi du 23 juillet 1987 et de l'article des statuts susvisés.

La part respective des fondateurs au titre du programme pluriannuel sera ventilée de la façon suivante :

- Société : € x (*nombre de fractions annuelles*) = €.
- Société : € x (*nombre de fractions annuelles*) = €.

II – L'engagement de la banque sera diminué en fonction des versements à intervenir au plus tard le
..... de chaque année. Il est valable jusqu'au (*date de la dernière échéance au titre du
programme d'action pluriannuel*) ; passé un délai de quinze jours à compter de cette date, il ne pourra
plus y être fait appel.

III – La banque renonce aux bénéfices de discussion et de division et s'engage à verser à la Fondation
d'entreprise, à première demande et dans les huit jours de celle-ci, toute somme qui lui serait
due au titre du programme d'action pluriannuel par ou plusieurs fondateurs défailants à l'une ou
plusieurs des échéances sus-énoncées.

IV – L'entrée en vigueur du présent engagement est subordonnée à la publication au *Journal officiel*
de l'autorisation préfectorale concernant la fondation d'entreprise (*dénomination*).

V – La présente caution est régie par le droit français et tout litige relatif notamment à la validité, son
interprétation ou son exécution sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de
qui fera application du droit français.

Fait à ... le ...

Lu et approuvé, bon pour caution solidaire à concurrence de € (*en chiffres et en toutes lettres*),
en principal, intérêts, frais et accessoires compris, renonçant expressément aux bénéfices de
discussion et de division.

(signatures)

* A annexer aux statuts et à la demande d'autorisation préfectorale d'une fondation d'entreprise et le cas échéant à la
demande d'autorisation de prorogation de la fondation d'entreprise.